

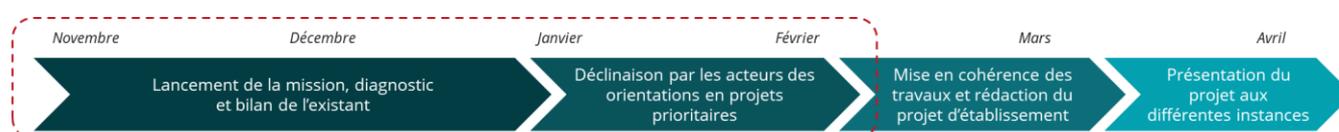
# Elaboration du Projet d'établissement unique du futur EPSM de la Martinique

## Newsletter n°1

[Mini intro : Lancement d'une newsletter commune !](#)

Le Centre Hospitalier Maurice Despinoy et le Centre Hospitalo-Universitaire de Martinique collaborent étroitement dans le cadre d'un effort conjoint visant à faciliter leur rapprochement et à établir un Établissement Public Universitaire de Santé Mentale (EPUSM) sur le territoire. Depuis le mois de novembre 2023, les travaux s'accroissent entre nos deux établissements afin d'aboutir à un objectif commun : élaborer le projet d'établissement du futur EPUSM d'ici avril 2024. Pour cela, nous avons souhaité structurer une lettre d'information commune afin que les équipes des deux établissements aient le même niveau d'information. Vous avez des questions ? N'hésitez pas à nous les adresser par mail<sup>1</sup> pour alimenter les prochaines éditions ! Bonne lecture !

[Rédaction du projet d'établissement unique : où en sommes-nous ? Retours sur les travaux menés entre novembre 2023 et janvier 2024](#)



Les travaux se sont accélérés depuis le mois de novembre 2023 et c'est grâce à votre mobilisation sans faille. Pour rappel, le cabinet CMI a été mobilisé pour nous proposer un cadre méthodologique ([Note d'information](#))

La première phase des travaux étapes a été marquée par des travaux d'analyse documentaire mais également par la conduite de 24 entretiens individuels et l'organisation d'une réunion de service au CHUM. Elle a permis l'élaboration d'un diagnostic et l'identification de 8 enjeux complémentaires à ceux déjà identifiés dans les travaux précédents. Cette phase s'est conclue par un séminaire réunissant les membres des deux établissements mais également l'ARS et les représentants des usagers le 10 janvier dernier.



Ce séminaire a constitué un temps fort, favorisant la cohésion des équipes et la réflexion collective à travers des ateliers dédiés à l'identification des orientations stratégiques et des programmes prioritaires du futur projet d'établissement.

La phase 2 des travaux a été engagée à la suite du séminaire : 11 ateliers de travail thématiques ont eu lieu entre le 11 janvier et le 17 janvier 2024. Ces groupes de travail ont permis de réunir aussi bien des membres du CHMD que des membres du CHUM, constituant à nouveau une opportunité de partager expériences et idées pour le projet d'établissement.

Ces groupes de travail ont ainsi permis d'enrichir et de reformuler les orientations et programmes identifiés lors du séminaire, tout en travaillant sur l'identification d'un grand nombre de projets à porter dans le cadre du projet d'établissement.



Les travaux à venir seront consacrés à la mise en cohérence des idées et projets issus des différents ateliers.

1. [l.soubirous@cmi-strategies.com](mailto:l.soubirous@cmi-strategies.com) ou [a.reppelin@cmi-strategies.com](mailto:a.reppelin@cmi-strategies.com)

## Qu'en ont pensé les participants ?

« Le séminaire sur l'établissement unique et les ateliers qui ont suivi se sont déroulés dans une atmosphère conviviale et constructive. Les échanges ont permis de dégager des points de synergie, en particulier sur le plan universitaire. Ainsi sur le plan de la formation, le CHMD peut apporter une gestion simplifiée et efficace des plans de formation, qui intègre les besoins des internes. De son côté le CHUM peut contribuer à structurer la recherche en santé mentale, avec le soutien de l'ARS, avec la possible création d'un poste d'ARC dédié à la santé mentale. Le service universitaire de psychiatrie peut associer des équipes du CHMD pour réaliser des projets de recherche déjà programmés ou à venir. Le CHMD, porteur de projets novateurs dans les dispositifs de soin, pourrait bénéficier de l'expertise méthodologique du service universitaire pour compléter l'évaluation administrative de l'activité de ces dispositifs par une évaluation scientifique des caractéristiques des sujets inclus et de l'efficacité des dispositifs. Ceci permettrait une production d'articles scientifiques renforçant la volonté du CHMD de contribuer à une activité de recherche. La qualité des soins et l'attractivité de notre établissement, tant auprès de professionnels que de la population, ne peut que s'améliorer. »

**Professeur Stéphane Amadeo, CHUM**

« Les groupes de travail qui se réunissent en janvier ont je crois largement atteint leurs objectifs. Sur le fond d'abord avec des échanges très riches dans les groupes qui ont permis de mieux comprendre ce que chacun faisait et surtout de dessiner une première ébauche des axes de notre futur projet d'établissement. Tout semble déjà plus concret, plus en lien avec nos pratiques cliniques. J'ai eu l'impression que c'était plutôt rassurant pour tout le monde car la clinique et les réflexions sur de meilleurs soins c'est vraiment le cœur de notre métier et évidemment cela fédère et rassemble les soignants que nous sommes. Sur la forme aussi, les échanges entre nous étaient agréables et apaisés et cela nous a permis de nous projeter, presque naturellement dans la perspective d'être de proches collègues du quotidien avec beaucoup moins de crainte ou d'appréhension. Il reste du chemin à parcourir, mais j'ai vraiment l'impression que les premières briques de la confiance, du respect mutuel et du futur plaisir de travailler ensemble sont posées. »

**Docteur Rémy Slama, CHMD**

## Quelles sont les prochaines étapes ?

Pour rappel, le suivi de ce projet est confié à un comité de pilotage (COPIL) réunissant des membres des deux établissements. Le prochain COPIL est prévu le 07.02.2024 et doit permettre de valider les éléments saillants issus du séminaire et des ateliers afin de poursuivre les travaux et réflexions à partir d'une première base validée.

À l'issue de ce COPIL, un deuxième tour d'ateliers de travail sera proposé pour travailler de manière transversale sur les projets proposés : à ce titre, les participants seront mobilisés pour apporter des précisions aux projets identifiés lors des ateliers du mois de janvier 2024.

L'équipe CMI pourra alors se consacrer à la rédaction du projet d'établissement, intégrant tous les éléments qui lui auront été transmis au cours de ces différentes phases de travail collaboratif. Les parties prenantes seront mobilisées pour relire et compléter le projet.

En parallèle, trois groupes de travail thématiques en dehors du champ du projet d'établissement doivent être lancés et aboutir à des conclusions d'ici juin 2024 :

- Gestion des ressources humaines (statuts, parcours professionnel, plannings, formation,...) sous l'égide des deux DRH
- Budget du futur EPUSM
- Statut juridique avec l'accompagnement d'un Cabinet d'avocats/de juristes